

AESH : CONDAMNÉ-ES À LA PRÉCARITÉ À VIE ???

Des mobilisations qui payent !

Les nombreuses mobilisations des AESH avec la dernière en date en décembre 2025 ont conduit à des avancées qui certes ne sont pas satisfaisantes mais qui ont le mérite d'être soulignées : grille de rémunération, cadrage des missions, Cdi après 3 ans de CDD, prime de 79€ par mois, prime REP et REP+ cependant diminuée de 2/3 par rapport aux enseignant-es.

En décembre, la CGT Educ'action appelait à la grève les AESH dans le cadre d'une initiative intersyndicale lancée depuis le mois de mai sur la question du statut de catégorie B avec à l'appui d'une campagne autour d'une pétition (106 200 signatures), d'une déclaration commune en instance ministérielle, d'une adresse aux députés et d'une demande d'audience au ministre.

La construction du combat s'est poursuivie au Sénat lors de la proposition d'un projet de loi visant le statut soumis au vote le 7 janvier par une sénatrice socialiste. Bien que cette dernière ait largement été amendée en s'écartant de l'article initial en y intégrant le temps



périscolaire, le vote a été suivi avec attention par des milliers d'AESH. Les sénateurs-trices ont choisi de rejeter cette PPL.

La colère ne retombe pas, notamment à la suite des propos tenus par le ministre et certains députés (dont M. Vial). E. Geffray a évoqué un « quasi-statut » qui a semé l'ire de ces personnels et à juste titre. Les AESH en CDI, certes sous statut de droit public, restent des personnels contractuels avec un cadre de gestion très variable selon les académies. Leur rémunération (dépendant de leur indice) fleurte très souvent avec le SMIC et la grille indiciaire est indigente : un gain d'à peine 200€ après 30 ans de carrière (environ 10€/an) pour une AESH à 62% (la majorité des situations).

De plus, dans l'esprit du ministre, la spécificité du métier AESH rend impossible de faire 35h avec élèves et donc il s'agirait obligatoirement d'un emploi à temps incomplet... Il serait donc impossible de créer, en l'état actuel, un statut de fonctionnaire.

Et pourtant c'est possible à l'instar des enseignant-es et du temps de service avec élèves.

Ouverture de négociations pour un statut

Nous avons été reçu-es en audience le 27 janvier (intersyndicale) et il nous a été annoncé que le ministre souhaitait ouvrir un groupe de travail pour étudier l'impact lié à la création d'un statut. C'est une avancée importante, le ministère ouvre la porte pour de nouvelles négociations. Cependant nous allons rester extrêmement vigilant-es pour porter nos revendications afin que les contours du statut soient à la hauteur de la technicité du métier et du rôle essentiel qu'il tient quant à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Des annonces seront faites au cours du prochain CNH (Conseil National du Handicap) fin juin début juillet. Il ne faut pas attendre, déjà des mouvements fleurissent de Montreuil, à Toulouse. Il faut poursuivre le combat et les mobilisations



Plus que des mots
l'inclusion mérite des moyens.



DES PERSONNELS SOUS STATUT, PAS DES DISCOURS
DES CLASSES ALLÉGÉES, DES MOYENS CONCRETS
L'INCLUSION N'EST PAS UNE ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE